

Informations Pratiques

École

Adresse : Place de la Mairie

Horaires : *Les lundis, mardis, jeudis et vendredis*

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Contact téléphonique : 01 64 02 23 80

Inscriptions scolaires

Pour inscrire vos enfants à l'école de Jossigny, vous devez vous présenter à la mairie, aux horaires habituels d'ouverture munis des documents suivants :

- votre livret de famille,
- un justificatif de domicile,
- le carnet de santé attestant que votre (vos) enfant(s), ont subi les vaccinations obligatoires pour leur âge,
- un certificat de radiation (si votre (vos) enfant(s) étaient scolarisés dans une autre commune).

Pour la rentrée 2020, les préinscriptions pour la petite section de maternelle concernent, cette année, les enfants nés en 2017.

Services périscolaires

La commune a mis en place, pour les enfants accueillis à l'Ecole de Jossigny un service de restauration scolaire et un accueil périscolaire.

Ces services ont lieu à la Grange aux Dîmes, chemin du Colombier.

Le personnel communal assure, en totalité, les services de restauration scolaire, de surveillance, d'accueil périscolaire et le transfert des enfants de l'Ecole à la Grange aux Dîmes.

Restauration Scolaire

L'accueil à la restauration scolaire se déroule de 11h30 à 13h30.

Accueils Périscolaires

Les accueils se font les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- le matin : de 7h30 à 8h30
- le soir: de 16h30 à 18h30

et les mercredis :

- toute la journée : de 7h30 à 18h30

Attention : L'accueil des enfants le matin s'effectue de 07h30 à 08h30, pour l'après-midi aucune sortie anticipée sera admise avant 16h30.

Inscription aux Services

Pour inscrire votre (ou vos) enfant(s) à ces services, vous devez compléter un dossier d'inscription, signer le règlement intérieur, et fournir une attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant.

Deux modes d'inscription sont proposés :

- **une inscription à l'année:** Les familles, dont les enfants sont inscrits tous les jours, ou régulièrement dans la semaine seront, sauf contre ordre de votre part, inscrits d'office selon les déclarations fournies sur la fiche d'inscription.
- **une inscription occasionnelle:** Les familles qui souhaitent inscrire occasionnellement leurs enfants devront utiliser les fiches mensuelles disponibles en Mairie.

Attention : Toute modification d'inscription dans les différents services devra se faire impérativement au plus tard le jeudi de la semaine précédente, avant 10h et **par écrit soit par mail à accueil@jossigny.fr soit déposé en main propre au secrétariat de Mairie.**

Tarifs au 1er septembre 2020 :

Repas : 3,25 €

Accueil du Matin : 1,10 €

Accueil du Soir : 2,20 €

Repas + accueil du mercredi : 10,85€

P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) restauration : 1,10€

Attention : Le dépassement d'horaire de la garderie du soir et du mercredi sera facturé 10€ le quart d'heure.

Pour tous renseignements concernant les services périscolaires, vous pouvez contacter la Mairie au 01 64 02 21 90.